



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/42
4 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Vingtième session
Genève, 13 et 14 septembre 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER
LES TENDANCES ET L'ÉCONOMIE DES TRANSPORTS**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION	1 – 2	3
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	3	3
III. SUIVI DES FAITS NOUVEAUX INTÉRESSANT LES CORRIDORS ET ZONES DE TRANSPORT PANEUROPÉENS (point 2 de l'ordre du jour)	4 – 7	3
A. Relation entre les accords relatifs aux infrastructures (AGR, AGC, AGTC et AGN) et les projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, d'autre part	4 – 6	3
B. Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes ..	7	4
IV. DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE (point 3 de l'ordre du jour)	8 – 13	4
A. Résultats et recommandations de la première réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie.....	9 – 11	4

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. Suivi et mise en œuvre du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie	12	5
C. Organisation de trains de démonstration	13	6
V. TRANSPORTS DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE (point 4 de l'ordre du jour)	14 – 16	6
A. Centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport.....	14	6
B. Développement des transports dans la région méditerranéenne.....	15	6
C. Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar.....	16	7
VI. ACTIVITÉS RELATIVES AUX PORTS MARITIMES (point 5 de l'ordre du jour)	17 – 20	7
VII. RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR L'ÉVOLUTION DES TRANSPORTS (point 6 de l'ordre du jour)	21 – 22	8
VIII. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL (point 7 de l'ordre du jour) ..	23 – 24	8
IX. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL (point 8 de l'ordre du jour)	25 – 26	8
X. ASSISTANCE RELATIVE À L'ADAPTATION INSTITUTIONNELLE DE L'ADMINISTRATION D'ÉTAT ET DES ENTREPRISES DE TRANSPORT À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ (point 9 de l'ordre du jour)	27	9
XI. SYSTÈME EUROPÉEN COHÉRENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INTERNATIONAL (point 10 de l'ordre du jour)	28	9
XII. QUESTIONS DIVERSES (point 11 de l'ordre du jour)	29	9
XIII. ADOPTION DU RAPPORT	30	9

Annexes

I. Programme de travail pour la période 2008-2012	10
II. Mandat du Groupe d'experts des ports maritimes.....	13
III. Rapport de la réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie	14
IV. Mandat du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (GE-LTEA).....	19
V. Proposition d'avant-projet de déclaration solennelle en faveur du développement futur des liaisons de transport Europe-Asie	21

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports a tenu sa vingtième session les 13 et 14 septembre 2007. M. R. Kellermann (Allemagne) en était le Président et M. V. Arsenov (Fédération de Russie) le Vice-Président. Y ont participé des représentants des pays membres de la CEE suivants: Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Moldova, Ouzbékistan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie et Ukraine. Le représentant de la Chine y a aussi assisté de même que les représentants du secrétariat de la CESAP, de la Commission du Danube, de la Banque européenne d'investissement, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Banque mondiale. La Fédération routière internationale (FRI), la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) étaient également représentées ainsi que les bureaux centraux des projets TEM et TER. Le représentant de l'Université Erasmus de Rotterdam a participé à la session à l'invitation du secrétariat.

2. Pendant la session du Groupe de travail, un atelier sur «le développement des infrastructures de transport dans le cadre des liaisons de transport Europe-Asie-expériences réalisées au titre des projets TEM et TER» s'est tenu le 14 septembre 2007.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

3. L'ordre du jour provisoire (ECE/TRANS/WP.5/41) a été adopté.

III. SUIVI DES FAITS NOUVEAUX INTÉRESSANT LES CORRIDORS ET ZONES DE TRANSPORT PANEUROPÉENS (point 2 de l'ordre du jour)

Documents: documents informels n^{os} 1 à 6.

A. Relation entre les accords relatifs aux infrastructures (AGR, AGC, AGTC et AGN) et les projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, d'autre part

4. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par les secrétariats des corridors de transport paneuropéens II, VI et X ainsi que l'exposé au cours duquel le Président du corridor de transport paneuropéen VI a rendu compte en détail des faits les plus récents concernant les différents corridors. Le Groupe de travail a une nouvelle fois invité les secrétariats des corridors de transport paneuropéen à fournir, pour sa session en 2008, une mise à jour des faits nouveaux intéressant les différents corridors¹.

5. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la mise à jour des activités de suivi de l'exécution du Plan directeur des projets TEM et TER en 2007, et a invité les responsables des projets TEM et TER à poursuivre leurs travaux sur la mise en œuvre progressive du Plan directeur et à présenter à sa session en 2008 une mise à jour des faits nouveaux y relatifs.

¹ Les parties du texte soulignées correspondent aux décisions prises par le Groupe de travail en fin de session.

6. Le Groupe de travail a exprimé le souhait de continuer à recevoir les informations concernant les activités de la Commission européenne relatives aux corridors de transport paneuropéens, à l'établissement de réseaux de transport transeuropéens et à la poursuite des activités de mise en œuvre de l'extension des grands axes de transport transeuropéens aux régions et aux pays voisins et a décidé d'inviter la Communauté européenne à fournir des informations récentes sur ces activités à la session suivante du Groupe de travail.

B. Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes

Document: document informel n° 7.

7. Le Groupe de travail a examiné le premier projet de «Rapport sur la base méthodologique pour la définition de critères communs concernant la mise en évidence des goulets d'étranglement, des liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructure» et a pris note de l'exposé fait par l'auteur. Le Groupe de travail a estimé que cet avant-projet constituait une base solide pour une révision approfondie du document original (TRANS/WP.5/R.60), qui devrait être complété dès que possible. À cette fin, il a décidé de demander au secrétariat de veiller à ce qu'il soit tenu compte des commentaires des États membres lors de l'établissement de la version finale du document TRANS/WP.5/R.60. Il a également décidé qu'un petit groupe informel qui avait entrepris de réviser et de mettre à jour le document se réunirait pour examiner et approuver la version finale avant que celle-ci soit soumise à la session suivante du Groupe de travail en 2008.

IV. DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE (point 3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.5/2007/2.

8. Le Groupe de travail a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/2007/2 ainsi que les recommandations de la réunion informelle du WP.5 sur les liaisons de transport Europe-Asie tenue le 12 septembre 2007, qui a jeté les bases d'un débat sur les mesures que devra prendre le Groupe de travail dans le cadre des activités relatives au développement de ces liaisons.

A. Résultats et recommandations de la première réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie

9. Le Groupe de travail a été informé des recommandations de la réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie qui s'est tenue le 12 septembre 2007 (annexe III). Il a réaffirmé qu'il soutenait le projet et a souligné qu'il était indispensable de poursuivre sans discontinuer la mise en œuvre du projet dans le cadre d'une phase II (2008-2011) pour garantir le développement des itinéraires de transport et des projets prioritaires définis à ce jour. En outre, il a souligné que pour ce faire, il fallait obtenir des fonds suffisants et a invité les États membres de la CEE et de la CESAP concernés, les institutions financières internationales, les organisations internationales participant à la réalisation de ce projet et les autres donateurs à apporter un soutien financier qui garantisse la poursuite du projet dans le cadre d'une nouvelle phase II. Les observations formulées à ce sujet par la CESAP figurent dans le rapport de la réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie (annexe III).

10. Considérant les moyens d'assurer une meilleure coordination des activités concernant le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie, le Groupe de travail a décidé de proposer au Comité des transports intérieurs de charger un groupe d'experts CEE-CESAP constitué dans le cadre du projet d'assurer le suivi et la coordination de ces activités. Ce groupe, conformément aux règles et aux procédures pertinentes de la CEE et à son mandat (annexe IV) et parallèlement à la mise en œuvre de la phase II du projet, jouerait le rôle d'un groupe spécial d'experts des liaisons de transport Europe-Asie pendant une période de deux ans (2008-2009), voire plus longtemps si cela s'avère nécessaire et approprié. Le Groupe de travail a en outre décidé que le Groupe d'experts lui ferait rapport et serait aidé dans sa tâche par le secrétariat de la CEE. Le secrétariat de la CESAP est invité à participer et à aider à la réalisation de ces activités.

11. Au cours de la discussion, des participants ont estimé que l'organisation d'une réunion de haut niveau qui donnerait un nouvel élan au projet dans sa nouvelle phase serait un moyen très efficace d'obtenir le soutien politique nécessaire à la poursuite des activités concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie. Le représentant de la Pologne a attiré l'attention du Groupe de travail sur la signature récente d'une déclaration commune par les ministres des transports des pays qui avaient pris part à la Conférence ministérielle sur les liaisons de transport Europe-Asie tenue à Varsovie en juin 2007. Sur la base des recommandations de la réunion informelle, le Groupe de travail a décidé d'appuyer l'organisation d'une réunion des ministres des transports des pays de la région Europe-Asie le premier jour de la dix-septième session du CTI (19-21 février 2008), et a proposé que la proposition d'avant-projet de déclaration solennelle en faveur du développement futur des liaisons de transport Europe-Asie serve de base pour la déclaration finale (en anglais, des deux termes *Statement* et *Declaration*, il conviendra de choisir le plus approprié) qui sera signée par les ministres des transports (annexe V). Il a été décidé que le point f) n'entraînait aucune obligation financière pour les signataires. Le Groupe de travail a en outre demandé au secrétariat d'établir la version finale du texte, en étroite coopération et consultation avec les États membres et les ministères des transports des pays concernés et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser la réunion ministérielle susmentionnée, en consultation avec le Bureau du Comité des transports intérieurs. En outre, il a invité le secrétariat de la CESAP à joindre ses efforts à ceux des autres parties prenantes pour garantir la participation des ministres des transports des pays de la CESAP et des pays non membres de la CEE associés à la réalisation du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie et à participer au plus haut niveau.

B. Suivi et mise en œuvre du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie

12. Le Groupe de travail a été informé de l'achèvement de la phase I du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie et de l'étude Internet qui en a résulté. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la situation et des activités prévues concernant les autres composantes interrégionales du projet. Il a demandé au secrétariat de le tenir informé, à l'avenir, des faits nouveaux concernant la phase II du projet.

C. Organisation de trains de démonstration

Document: ECE/TRANS/WP.5/2007/3.

13. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par la Turquie et l'OSJD concernant les faits nouveaux relatifs à l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs porte-conteneurs le long des corridors Europe-Asie. Le secrétariat a en outre informé le Groupe de travail qu'un document intitulé «Recommandations concernant l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs porte-conteneurs sur les liaisons de transport Europe-Asie» avait été établi et approuvé par le Groupe de travail des transports par chemin de fer. Ce document contient des recommandations relatives à toutes les étapes de la préparation et de l'organisation efficaces de parcours de trains-blocs porte-conteneurs établies à la lumière des expériences menées par plusieurs États membres. Le Groupe de travail a décidé d'appuyer la décision du Groupe de travail des transports par chemin de fer de faire distribuer ce document à tous les États membres et à toutes les entreprises ferroviaires. En outre, le Groupe de travail a demandé aux États membres de lui communiquer des informations similaires pour sa prochaine session.

V. TRANSPORTS DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE (point 4 de l'ordre du jour)

A. Centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport

Document: ECE/TRANS/WP.5/2007/4.

14. Le Groupe de travail a pris note du rapport sur les activités menées par le CETMO au cours des dernières années, en particulier les informations sur la quatrième Rencontre des ministres du transport de la Méditerranée occidentale (2 mars 2007) et le Protocole de coopération ainsi que les conclusions de la réunion ministérielle. À ce sujet, le représentant du CETMO a plaidé en faveur d'une meilleure coordination des activités relatives aux divers projets et initiatives de coopération sous-régionaux (méditerranéens) et interrégionaux (liaisons de transport Europe-Asie). Le Groupe de travail a demandé aux représentants du CETMO de lui rendre compte des résultats des activités du Centre à sa prochaine session. Le Groupe de travail a demandé aux secrétariats du CETMO et du CETMOR de préparer, pour sa prochaine session, un exposé sur leurs organisations respectives, leur fonctionnement et leurs activités et a demandé au secrétariat d'encourager l'utilisation des études techniques et d'autres matériaux pertinents produits par les deux centres au profit des autres États membres de la CEE.

B. Développement des transports dans la région méditerranéenne

15. Ce point n'a pas été examiné par le Groupe de travail à la présente session en raison de l'absence du représentant de la Commission européenne. Le Groupe de travail a demandé à la Commission européenne de présenter un nouveau document actualisé sur les faits nouveaux pertinents à sa prochaine session.

C. Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

Document: E/2007/21.

16. Le Groupe de travail a pris note des informations sur le développement de la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et a demandé au secrétariat de lui soumettre, à sa vingt-deuxième session (2009), de nouvelles informations sur les activités menées au titre de ce projet.

VI. ACTIVITÉS RELATIVES AUX PORTS MARITIMES (point 5 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.5/2007/6.

17. Le secrétariat a présenté le rapport de la réunion informelle sur les ports maritimes tenue le 17 avril 2007 et a informé le Groupe de travail des recommandations formulées à cette réunion. Le Groupe de travail a noté que sa décision d'aborder les questions relatives aux ports maritimes était prise à point nommé, était opportune et était considérée comme nécessaire par la réunion informelle.

18. Ayant présents à l'esprit son mandat et ses compétences, le Groupe de travail a décidé d'examiner les liaisons des ports maritimes avec leur arrière-pays sous divers aspects tels que: a) liaisons entre les ports maritimes et leurs infrastructures et l'arrière-pays; b) fonctionnement des liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays; c) questions de gestion, notamment: i) développement des infrastructures; et ii) mise en valeur des ressources humaines.

19. S'agissant de ses futures activités dans ce domaine, le Groupe de travail a décidé de faire ce qui suit: a) comparer les données d'expérience et les techniques les plus performantes, notamment dans le cadre de la conférence internationale que le Gouvernement grec avait déjà généreusement offert d'accueillir; b) créer une base de données statistiques sur les ports maritimes de la CEE, avec des indicateurs susceptibles de faciliter et de soutenir les travaux d'analyse; c) faire le bilan de l'état des ports de la CEE en dressant l'inventaire des divers services portuaires disponibles (dans les principaux ports), de la capacité et de la nature du matériel de manutention; et surtout, diagnostiquer les problèmes, notamment en matière de connexions entre ports et moyens de transport terrestres.

20. Le Groupe de travail a décidé d'appuyer la création d'un Groupe spécial d'experts sur les ports maritimes en tant que nœuds de communication, dont le mandat est défini à l'annexe II et qui, vu la décision d'organiser une conférence internationale sur les liaisons des ports maritimes avec leur arrière-pays, piloterait également les préparatifs de la conférence et veillerait à la qualité, à la pertinence et à l'efficacité de ses conclusions. Le Groupe de travail a décidé que le Groupe d'experts lui ferait rapport et pourrait bénéficier de l'étroite collaboration du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique de la CEE, de la CNUCED et d'autres organismes compétents au sein du système des Nations Unies.

VII. RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR L'ÉVOLUTION DES TRANSPORTS (point 6 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2007/7 et Add.1 à 8.

21. Le Groupe de travail a examiné les réponses au questionnaire sur l'évolution des transports et a noté que les informations recueillies constituaient une base solide pour l'étude des nouvelles tendances et des mesures possibles au regard des questions et des problèmes communs.

22. Vu l'utilité des informations recueillies au moyen du questionnaire, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de diffuser à nouveau en 2012 le même questionnaire sur l'évolution des transports et de lui présenter les résultats à sa session de 2012. Le Groupe de travail a décidé de continuer à examiner et à réviser le questionnaire lors de ses sessions suivantes afin de le rationaliser davantage.

VIII. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL (point 7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2007/8 et Add.1.

23. Le Groupe de travail a examiné les réalisations escomptées ainsi que les indicateurs de succès qui seront utilisés pour l'évaluation globale biennale 2008-2009 du sous-programme des transports de la CEE. La Turquie a proposé de remplacer le texte du dernier paragraphe du document ECE/TRANS/WP.5/2007/8/Add.1 intitulé «Indicateurs de succès» par le texte suivant: «Progrès réalisés pour ce qui est d'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, d'évaluer le coût du plan d'infrastructure et de formuler des suggestions concernant le financement». Avec cette modification, le Groupe de travail a adopté le texte concernant les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour le groupe d'activités «tendance et économie des transports» pour l'exercice biennal 2008-2009.

24. Le Groupe de travail a en outre décidé d'insérer dans son programme de travail, au titre du point H de la liste des activités permanentes, une référence aux activités concernant les liaisons des ports maritimes avec leur arrière-pays. Avec cet ajout, le Groupe de travail a adopté son programme de travail (annexe I du présent rapport).

IX. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL (point 8 de l'ordre du jour)

25. Le Groupe de travail a pris note des informations sur les décisions prises par la Commission à sa soixante-deuxième session concernant des questions telles que la mise en œuvre de la réforme de la CEE, la contribution de la CEE à l'intégration paneuropéenne et la promotion du développement durable dans la région de la CEE. Il a aussi été informé du résultat, communiqué par le secrétariat, de la réunion de haut niveau sur le thème «Le développement de transports sûrs: clef de la coopération régionale», qui s'est tenue à l'occasion de la session marquant le soixantième anniversaire de la Commission (CEE) (E/2007/37-E/ECE/1448). En outre, le Groupe de travail a été informé des résultats de la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs et des questions qu'il avait débattues concernant, en particulier, ses domaines d'activité figurant aux paragraphes 32 à 38 de son rapport (ECE/TRANS/192).

26. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de lui fournir, pour sa session suivante, des informations similaires sur les résultats de la prochaine session annuelle de la Commission et du Comité des transports intérieurs.

X. ASSISTANCE RELATIVE À L'ADAPTATION INSTITUTIONNELLE DE L'ADMINISTRATION D'ÉTAT ET DES ENTREPRISES DE TRANSPORT À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ (point 9 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.5/2007/9.

27. Le Groupe de travail a souligné l'importance de l'assistance technique fournie à certains pays de la CEE à travers des missions consultatives, l'organisation de séminaires et d'ateliers, la réalisation de projets et la collecte efficace de fonds destinés à financer ces activités. Compte tenu de la nécessité de poursuivre et de renforcer ces activités, le Groupe de travail a décidé de réitérer son soutien aux activités de ce type menées par le secrétariat. À cette fin, il a invité les gouvernements, les organisations internationales compétentes et les donateurs potentiels à envisager de financer la mise en œuvre de ces activités, notamment en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Ces contributions devraient notamment servir à faciliter la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux travaux du CTI, à encourager la réalisation du Plan directeur des projets TEM et TER, à promouvoir l'application des conventions et accords internationaux de la CEE et à réviser le Plan directeur des projets TEM et TER.

XI. SYSTÈME EUROPÉEN COHÉRENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT INTERNATIONAL (point 10 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.5/2007/10.

28. Conformément à la demande du Groupe de travail (TRANS/WP.5/32, par. 52), le secrétariat a présenté le document TRANS/WP.5/2007/10 indiquant les modifications apportées aux réseaux de transport AGR, AGC, AGN et AGTC, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre des projets TEM et TER. Le Groupe de travail a pris note de ces renseignements et a demandé au secrétariat de continuer à lui faire rapport à ce sujet, tous les deux ans (prochain rapport en 2009).

XII. QUESTIONS DIVERSES (point 11 de l'ordre du jour)

29. La vingt et unième session du Groupe de travail est provisoirement fixée aux 8 et 9 septembre 2008.

XIII. ADOPTION DU RAPPORT

30. Le rapport de la vingtième session, accompagné des décisions susmentionnées, a été établi par le Président et le Vice-Président avec le concours du secrétariat. Il sera présenté au Comité des transports intérieurs.

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2012

ACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- A. Étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays membres, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître les exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés: Rapport sur l'évolution des transports tous les cinq ans (2012). Priorité: 2

- B. Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés: Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: 2012). Priorité: 1

- C. Suivi de l'évolution des corridors de transport paneuropéens, en coopération avec la CE.

Résultats escomptés: Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des corridors de transport paneuropéens (2008). Priorité: 1

- D. Étude de la relation réciproque entre, d'une part, les accords CEE en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son protocole, AGN) et les projets CEE en cours (TEM, TER) et, d'autre part, la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:

- D'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;

- D'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés: Rapport bisannuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international (2008). Priorité: 1

- E. Poursuite de l'élaboration des éléments du programme de travail commun CESAP-CEE sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.

Résultats escomptés: Rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2008). Priorité: 1

- F. Dispositifs de financement de l'infrastructure de transport.

Résultats escomptés: Rapport sur les expériences nationales. Priorité: 1

- G. Mise en place d'un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport, de façon à optimiser les nouveaux investissements nécessaires (en rapport avec le développement du concept de qualité des services). Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport sur la qualité des services de transport (2008).

- H. Amélioration de la coordination et de l'intégration intermodales en vue d'établir un système de transport européen équilibré, y compris les activités relatives aux ports maritimes en tant que nœuds de communication importants pour les changements de mode de transport. Priorité: 2

- I. Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)^a.

Résultats escomptés: Rapport annuel (2008). Priorité: 1

- J. Renforcement de la coopération avec le Centre méditerranéen d'études et de formation en matière de transport, pour permettre à tous les pays de la CEE de bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers. Le Groupe de travail analysera aussi l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et examinera des informations sur la liaison fixe Europe/Afrique à travers le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur les activités du Centre d'études et de formation (2008). Priorité: 2

^a Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

Résultats escomptés: Rapport bisannuel sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison fixe Europe/Afrique à travers le détroit de Gibraltar (prochain rapport: 2009) Priorité: 3

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- A. Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement^b.

^b En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h), III e), et IV c) et f) du Programme commun d'action).

Annexe II

MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS DES PORTS MARITIMES

1. Définir le champ des activités menées et le rôle joué dans ce domaine par le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports;
2. Faire le bilan de l'état des grands ports de la CEE, dresser l'inventaire des types de services disponibles, de la capacité et de la nature du matériel de manutention et diagnostiquer les problèmes, notamment en ce qui concerne les connexions entre ports et moyens de transport terrestres;
3. Recueillir des informations sur toutes les questions pertinentes concernant notamment la planification, la gestion et l'organisation des ports maritimes, qui, aux niveaux national et international, sont importantes pour ces ports et leur raccordement à leur arrière-pays, afin de mettre en commun les meilleures pratiques et d'en tirer parti;
4. Établir d'une manière concertée, à l'intention des gouvernements des pays de la CEE, pour examen par le Comité des transports intérieurs, des recommandations et/ou des propositions visant à améliorer les liaisons des ports maritimes avec leur arrière-pays notamment dans les domaines suivants: infrastructures (réseaux, terminaux etc.); personnel; et échange d'informations;
5. Les recommandations susmentionnées et/ou les amendements aux instruments juridiques en vigueur devraient viser à améliorer l'efficacité des opérations des ports maritimes et les connexions de ces derniers avec les modes de transport terrestres en prenant en considération la nécessité de maintenir la fluidité et la facilitation des transports internationaux à un niveau économiquement acceptable pour les utilisateurs des transports;
6. Il est proposé que le Groupe d'experts des ports maritimes soit composé, d'une part, d'experts spécialisés dans les ports maritimes et les autres modes de transport et ayant une expérience, en particulier, dans les domaines relatifs aux connexions entre les modes de transport maritimes et les autres modes de transport, nommés par les États membres de la CEE et, d'autre part, de représentants des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales compétentes;
7. Le Groupe d'experts devrait commencer ses travaux en février 2008, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif de la CEE, et les achever avant janvier 2009, en présentant un rapport complet sur les travaux qu'il aura accomplis, notamment les recommandations susmentionnées qu'il aura formulées. Ces recommandations seront examinées dans un premier temps par le Bureau du Comité des transports intérieurs puis par le Comité lui-même et enfin, s'il y a lieu, par les organes subsidiaires compétents du Comité;
8. Si les gouvernements décident de tenir la Conférence internationale, le Groupe d'experts jouera aussi le rôle de comité directeur pour les préparatifs de cette conférence;
9. Le Groupe d'experts sera aidé dans ses travaux par le secrétariat de la CEE.

Annexe III

RAPPORT DE LA RÉUNION INFORMELLE SUR LES LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE

1. La réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie s'est tenue à Genève le 12 septembre 2007. Y ont participé le Président et le Vice-Président du WP.5, les coordonnateurs nationaux des pays ci-après qui participent au projet CEE-CESAP de développement des liaisons de transport Europe-Asie (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Turquie, Ukraine), des experts de la Grèce, de l'Allemagne et de la Pologne ainsi que les secrétariats de la CEE et de la CESAP. Ont également participé à la réunion le Président du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique de la CEE (WP.24) ainsi que le représentant de la FIATA, en tant qu'observateur. La réunion était présidée par le secrétariat de la CEE.
2. Le secrétariat de la CEE a donné à la réunion des informations sur le projet CEE-CESAP, sur son état d'avancement, sur les éléments à prendre en considération en ce qui concerne la poursuite de ce projet ainsi que sur le rôle que pourrait jouer le Groupe de travail dans ses futurs travaux sur les liaisons de transport Europe-Asie. Deux documents présentant un intérêt pour le débat ont été mentionnés: le document ECE/TRANS/WP.5/2007/2 ainsi que l'étude CEE-CESAP sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie (deuxième projet de document).
3. Après l'introduction, un bref tour de table a permis aux participants de donner à la réunion des informations sur les faits nouveaux les plus importants concernant le projet de développement des liaisons de transport Europe-Asie intervenus dans leurs pays respectifs, qui ont permis de faire progresser la mise en œuvre des projets prioritaires recensés dans ce projet.
4. Les participants ont ensuite procédé à un échange de vues sur les différentes manières possibles de poursuivre la réalisation de ce projet dans le cadre de la phase suivante ainsi que sur la fonction des activités futures du WP.5 relatives au développement des liaisons de transport Europe-Asie. Les participants ont appuyé la poursuite du projet mais ont souligné que celle-ci ne serait pas possible sans financement.
5. Le Kazakhstan a informé la réunion qu'il avait, en sa qualité de chef de file du Groupe de travail SPECA (Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale) sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières demandé à la Commission européenne, en juin 2007, d'envisager, dans le cadre de son programme EuropeAid, de fournir une assistance financière pour la poursuite du projet CEE-CESAP concernant les liaisons de transport Europe-Asie dans le cadre d'une nouvelle phase II.
6. Le Président du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique de la CEE (WP.24) a informé la réunion sur la nécessité d'instaurer une coopération et une coordination plus étroites entre les organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs (CTI) menant des activités relatives au développement des liaisons de transport Europe-Asie et, conformément à la

décision du Comité (ECE/TRANS/192, par. 86), a soumis des propositions à ce sujet pour examen par le Comité et son bureau.

7. La réunion a noté qu'à ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions, le CTI avait appuyé la poursuite du projet commun CEE-CESAP concernant les liaisons de transport Europe-Asie dans le cadre d'une nouvelle phase II et avait demandé au secrétariat de définir le cadre le plus approprié dans lequel le Groupe d'experts CEE-CESAP, créé au titre du projet de l'UNDA, pourrait assumer, en étroite collaboration avec le Groupe de travail, le rôle de mécanisme permanent chargé de suivre les activités relatives au développement des transports entre l'Europe et l'Asie. La réunion a également noté que le renforcement des liaisons de transport Europe-Asie figurait parmi les priorités définies dans le plan de travail de la réforme de la CEE, ce qui a été souligné lors des débats d'experts sur «Le développement de transports sûrs: clef de la coopération régionale» tenus à l'occasion de la session du sixième anniversaire de la CEE en 2007. Pendant cette session, l'accent a été mis sur l'action menée par la CEE pour promouvoir le développement des liaisons Europe-Asie ainsi que sur la nécessité de renforcer ces activités.

8. En outre, les participants ont souligné les résultats tangibles enregistrés dans le cadre du projet, notamment la détermination des principaux itinéraires de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie, l'évaluation et la hiérarchisation d'un grand nombre de projets le long de ces itinéraires, la création d'un Système d'information géographique (SIG) complet (base de données), la réalisation d'une première évaluation des obstacles aux opérations de transport en transit et la formulation de recommandations visant à lever ces obstacles, l'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités nationales en matière de facilitation des transports, la création d'un bon mécanisme de coopération, son groupe d'experts, composé des coordonnateurs nationaux nommés par les gouvernements participants et chargé de coordonner le développement des liaisons Europe-Asie.

9. La réunion a souligné que le financement, par le Compte de l'ONU pour le développement, du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie pourrait prochainement prendre fin ce qui casserait la dynamique qui avait été enclenchée et réduirait à néant les résultats obtenus, alors même qu'une coopération de longue haleine reste nécessaire. Plus important encore, le développement des liaisons de transport et les projets prioritaires qui ont été définis seraient sérieusement compromis si le climat créé autour du projet et la dynamique instaurée entre les États membres participant au projet n'étaient pas maintenus.

10. La réunion a également noté qu'à sa réunion de juin, le Bureau du CTI avait décidé que le premier jour de sa dix-septième session (19-21 février 2008) serait consacré à une réunion des ministres des transports des pays de la région Europe-Asie.

11. Compte tenu des résultats, des conclusions et des recommandations contenues dans le deuxième projet d'étude de la CEE et de la CESAP sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie d'août 2007 et dans le document ECE/TRANS/WP.5/2007/2, les participants ont, au cours de leurs discussions, **décidé de proposer** la marche à suivre ci-après pour examen par le Groupe de travail à sa vingtième session:

La réunion a recommandé au Groupe de travail de s'acquitter des tâches suivantes:

a) **Exprimer** sa satisfaction et sa gratitude aux gouvernements participants et à leurs coordonnateurs nationaux, aux experts des organisations internationales, aux institutions financières internationales et aux autres organisations qui participent à la réalisation du projet ainsi qu'aux consultants extérieurs et aux secrétariats de la CEE et de la CESAP pour les travaux réalisés et les résultats tangibles enregistrés à ce jour dans le cadre du projet;

b) **Réaffirmer** son appui au projet et **souligner** que la poursuite, sans interruption, de la mise en œuvre du projet concernant les liaisons Europe-Asie dans le cadre d'une phase II (2008-2011) sera indispensable pour garantir le développement d'itinéraires de transport et de projets prioritaires et pour préserver les autres résultats enregistrés à ce jour. La réunion a en particulier souligné la qualité de la coopération et de la collaboration internationales créées grâce au projet et l'importance de la dynamique instaurée entre les États membres participants; **insister** sur la nécessité de disposer de fonds suffisants pour garantir la poursuite du projet;

c) **Inviter** les États membres de la CEE et de la CESAP concernés, les institutions financières internationales, les organisations internationales participant au projet et les autres donateurs à envisager de fournir un soutien financier suffisant pour garantir la poursuite du projet dans le cadre d'une phase II;

d) **Charger** le Groupe d'experts CEE-CESAP créé dans le cadre du projet (ci-après dénommé Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (GE-LTEA)) d'assurer le suivi et la coordination des activités concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie. Le Groupe d'experts, travaillant parallèlement à l'exécution de la phase II du projet, avec le soutien des gouvernements participant au projet ainsi que des autres pays membres de la CEE et de la CESAP souhaitant être associés au projet, des secrétariats de la CEE et de la CESAP en étroite coopération avec le Groupe de travail de la CEE (WP.5) et l'organe compétent de la CESAP ainsi que les organisations internationales, les institutions financières internationales et les organismes concernés, assurera la poursuite des efforts et la promotion de la coopération conformément aux critères, aux objectifs et aux tâches mentionnés dans la proposition commune CEE-CESAP pour une nouvelle phase II du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie ainsi qu'aux recommandations figurant dans l'étude y relative de la CEE-CESAP. À cet égard, le secrétariat de la CESAP a estimé qu'il fallait, avant de décider de créer un mécanisme permanent, effectuer une analyse approfondie de tout ce qui impliquerait le fonctionnement d'un tel mécanisme. Il fallait notamment analyser les incidences financières, techniques, structurelles et logistiques car elles sont la clef d'une participation réussie des pays et de la viabilité du mécanisme. Il a aussi estimé qu'une façon de procéder possible consisterait à prévoir la tenue de réunions sur les liaisons de transport Europe-Asie juste avant ou juste après les sessions du Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières;

e) **Envisager** de recommander aux organes compétents de la CEE de créer un groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, conformément aux règles et aux procédures de la CEE et au mandat diffusé pendant la réunion (annexe I) pour une période de deux ans (2008-2009), voire plus si cela s'avère nécessaire et approprié;

f) **Appuyer** la tenue d'une réunion des ministres des transports des pays de la région Europe-Asie le premier jour de la dix-septième session du CTI (19-21 février 2008). Pendant cette réunion, les ministres ou les responsables de haut niveau seraient invités à se prononcer solennellement en faveur de la continuation du projet, à approuver les projets et les liaisons prioritaires et à appuyer la proposition tendant à charger le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie d'assurer le suivi et la coordination des activités relatives au développement de ces liaisons;

g) **Accepter** que la proposition d'avant-projet de déclaration solennelle en faveur du développement futur des liaisons de transport Europe-Asie (annexe II) serve de base à la déclaration finale (en anglais, des deux termes *Statement* et *Declaration*, il conviendra de choisir le plus approprié) qui sera signée par les ministres des transports des pays de la région Europe-Asie à l'occasion de la réunion ministérielle susmentionnée; et **demander** au secrétariat d'établir la version finale du texte, en étroite coopération et consultation avec les ministères des transports des pays concernés. À cet égard, le secrétariat de la CESAP a estimé que l'avant-projet de la déclaration que pourraient signer les ministres des transports et qui figure à l'annexe II du document ECE/TRANS/WP.5/2007/2 devait être rédigé de façon plus précise;

h) **Inviter** le secrétariat de la CESAP à jouer un rôle actif dans l'organisation et la tenue de cette réunion de haut niveau, appuyer et assurer la participation des ministres des transports des pays non membres de la CEE et de la CESAP participant à la réalisation du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (projet LTEA) et participer au plus haut niveau;

i) **Accepter** les recommandations formulées dans le deuxième projet d'étude interne CEE-CESAP sur les liaisons de transport Europe-Asie, à savoir:

- i) Appuyer la réalisation des projets prioritaires retenus et demander aux organes compétents de la CEE et de la CESAP et aux pays concernés d'envisager d'incorporer tous les itinéraires de liaisons de transport Europe-Asie retenus dans leurs accords de réseau respectifs;
- ii) Demander aux pays participants d'élaborer une stratégie de développement de l'infrastructure de transport entre l'Europe et l'Asie coordonnée à long terme, reposant sur des plans directeurs nationaux réalistes et tenant compte de leurs possibilités de financement, qui seront ensuite examinés dans un contexte sous-régional, régional et interrégional, et aider la CEE et la CESAP à compléter et à mettre à jour la base de données LTEA sur les investissements dans les infrastructures prioritaires;
- iii) Inviter toutes les autorités concernées, en consultation avec le secteur privé, à s'employer à lever les obstacles à la fluidité du mouvement des marchandises au passage des frontières internationales;
- iv) Poursuivre et développer encore les activités visant à renforcer les capacités des agents nationaux des diverses instances s'occupant des formalités et des procédures concernant le passage des frontières;

- v) Utiliser la méthode temps/coût-distance de la CESAP pour détecter et localiser les goulots d'étranglement ainsi que pour évaluer périodiquement l'efficacité des mesures de facilitation et la compétitivité des itinéraires définis;
- vi) Encourager l'adhésion aux instruments juridiques internationaux en matière de facilitation des transports et l'application effective de ces instruments;
- vii) Encourager la création de mécanismes nationaux appropriés de facilitation du commerce et du transport et leur renforcement;
- viii) Procéder à des échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays concernés ainsi qu'à une évaluation et à un suivi périodique des progrès enregistrés aux principaux points de franchissement des frontières jalonnant les itinéraires de transport Europe-Asie.

Annexe IV

MANDAT DU GROUPE D'EXPERTS DES LIAISONS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE (GE-LTEA)

1. Un groupe d'experts assurera le suivi et la coordination des activités visant à développer des liaisons de transport terrestre Europe-Asie efficaces, sûres et sécurisées;
2. Compte tenu des ressources existantes du secrétariat ainsi que du soutien financier supplémentaire fourni par les pays participants et par d'autres organisations et organes internationaux concernés et en étroite collaboration avec le secrétariat de la CESAP, le Groupe d'experts assurera la poursuite des efforts et la promotion de la coopération conformément aux lignes directrices, aux objectifs et aux tâches énoncés dans la proposition commune CEE-CESAP pour une nouvelle phase II du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie et aux recommandations figurant dans l'étude pertinente de la CEE et de la CESAP;
3. Le Groupe d'experts appuiera, d'une part, la poursuite et le renforcement de l'action menée conjointement par la CEE et la CESAP pour mettre en place et gérer la base de données contenant des informations sur les initiatives, les activités et les projets relatifs au développement des liaisons de transport Europe-Asie et, d'autre part, les activités visant à compléter et mettre à jour la base de données LTEA sur les investissements dans les infrastructures prioritaires;
4. Le Groupe d'experts appuiera la mise en œuvre des projets prioritaires retenus et encouragera l'incorporation de tous les itinéraires de liaisons de transport Europe-Asie retenus dans les accords internationaux respectifs sur les réseaux;
5. En collaboration avec les autorités nationales et en consultation avec le secteur privé, le Groupe d'experts s'emploiera à lever les obstacles à la fluidité du mouvement des marchandises au passage des frontières internationales et continuera à renforcer les capacités des agents nationaux des diverses instances s'occupant des formalités et des procédures relatives au passage des frontières;
6. Le Groupe d'experts encouragera l'adhésion aux instruments juridiques internationaux de la CEE et de la CESAP en matière de facilitation des transports et aux autres instruments en vigueur dans ce domaine ainsi que l'application effective de ces instruments; appuiera la création de mécanismes nationaux appropriés de facilitation du commerce et du transport et leur renforcement; facilitera les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays concernés et assurera une évaluation et un suivi périodiques des progrès enregistrés aux principaux points de franchissement des frontières jalonnant les itinéraires de transport Europe-Asie;
7. Il est proposé que le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie ne se compose que de coordonnateurs/experts nationaux nommés par les États membres de la CEE et de la CESAP qui participent au projet CEE-CESAP concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie financé par le Compte de l'ONU pour le développement, élaboré conjointement par la CEE et la CESAP pendant la période 2003-2007, ainsi que d'experts d'autres pays membres de la CEE et de la CESAP qui souhaitent être associés à la réalisation de

ce projet et d'experts d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ayant acquis une expérience dans divers domaines présentant un intérêt pour son action;

8. Le Groupe d'experts devrait commencer ses travaux en février 2008, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif de la CEE et les achever avant la fin de 2009 avec la présentation d'un rapport sur les tâches qu'il aura accomplies. Il sera rendu compte des résultats des travaux du Groupe d'experts au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et au Comité des transports intérieurs;

9. Le Groupe d'experts travaillera parallèlement à la mise en œuvre de la phase II du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie;

10. Le Groupe d'experts sera aidé dans ses travaux par le secrétariat de la CEE. Le secrétariat de la CESAP sera invité à participer et à aider à la réalisation de ces activités.

Annexe V**PROPOSITION D'AVANT-PROJET DE DÉCLARATION SOLENNELLE
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT FUTUR DES LIAISONS
DE TRANSPORT EUROPE-ASIE**

Je soussigné(e), [INSÉRER LE TITRE (*Ministre des transports ou son représentant*)], au nom de tous les membres du [INSÉRER LE NOM DE L'ORGANISME PUBLIC (*Ministère des transports*)] de [INSÉRER LE NOM DE L'ÉTAT MEMBRE], réunis à [INSÉRER LE NOM DE LA VILLE] le 2008 [INSÉRER LA DATE],

Considérant que les échanges entre l'Europe et l'Asie, qui se font essentiellement par voie maritime, connaissent une croissance particulièrement forte,

Conscient(e) que le développement d'itinéraires de transport intérieur rentables, plus sûrs et plus sécurisés entre l'Europe et l'Asie pourrait offrir des options supplémentaires par rapport aux flux marchands actuels et futurs entre les deux continents,

Reconnaissant l'importance des itinéraires de transport intérieur entre l'Europe et l'Asie dans la facilitation de l'accès aux marchés, aux opportunités économiques et aux services sociaux d'un certain nombre de pays se trouvant le long de ces itinéraires, y compris des pays en développement sans littoral et des pays de transit – ce qui pourrait grandement contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans la région –, et **prenant note** de l'importance d'une mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Almaty concernant la coopération en matière de transport de transit,

Préoccupé(e) par le manque d'infrastructures de bonne qualité et de services de transport adaptés et rentables entre l'Europe et l'Asie, et **conscient(e)** de la nécessité de multiplier les investissements en infrastructures de transport et d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport,

Résolu(e) à lever les obstacles physiques et non physiques le long des corridors de transport, des ports maritimes et des voies navigables intérieures,

Considérant que les grands axes de transport routiers et ferroviaires entre l'Europe et l'Asie ainsi que plusieurs projets prioritaires y relatifs concernant les infrastructures de transport ont été déterminés par les experts des États membres participants lors de quatre réunions du Groupe d'experts tenues dans le cadre du projet commun CEE-CESAP sur les liaisons de transport Europe-Asie, comme indiqué dans les rapports correspondants et l'étude interne réalisée par la CEE et la CESAP,

Convaincu(e) que la poursuite ininterrompue du projet de la CEE et de la CESAP relatif aux liaisons de transport Europe-Asie garantirait le développement des itinéraires de transport et des projets prioritaires et consoliderait les autres résultats concrets déjà obtenus à ce jour, en particulier le climat créé autour du projet et la dynamique instaurée entre les États membres participants,

Reconnaissant qu'il y a moyen de mettre en œuvre les projets, les objectifs et les recommandations politiques connexes dans le secteur des transports de [INSÉRER LE NOM DE L'ÉTAT MEMBRE],

Prends l'engagement d'approuver les divers itinéraires prioritaires de transport intérieur entre l'Europe et l'Asie déterminés par le projet et d'œuvrer en faveur de leur réalisation, notamment via:

a) Le développement ou le renforcement de toutes les activités au niveau national visant à promouvoir des possibilités permettant de garantir le financement durable à long terme de la mise en œuvre des projets prioritaires;

b) L'échange de données d'expérience avec les autres États membres participants et, le cas échéant, les autres organisations internationales et institutions financières internationales concernées;

c) La promotion des activités axées sur la mise en œuvre des projets prioritaires et la levée des obstacles physiques et non physiques jalonnant les itinéraires de transport Europe-Asie passant par [INSÉRER LE NOM DE L'ÉTAT MEMBRE];

d) L'aide soutenue à la collaboration avec les autres États membres participants, les organisations internationales et les institutions financières internationales ainsi que les autres parties prenantes du secteur public et du secteur privé pour faciliter la mise en œuvre du projet de la CEE et de la CESAP concernant les liaisons de transport Europe-Asie et assurer qu'il soit pleinement tiré parti des expériences acquises à ce jour dans la réalisation du projet;

e) La poursuite du projet dans le cadre d'une nouvelle phase II (2008-2011); et

f) L'appui à la création d'un mécanisme propre à permettre le suivi permanent du projet.

Et d'encourager les autres institutions publiques compétentes à mettre en œuvre les activités relevant de leur compétence et de leur responsabilité.

[INSÉRER LE NOM DE L'ÉTAT MEMBRE]

[SIGNATURE]
